

REÇU LE

1 0 OCT. 2025

MAIRIE DE FONTANES

MAIRIE DE FONTANES
1 RUE DE LA MAIRIE

30250 FONTANES

Dossier Suivi par :
Sylvie Astier Tél : 04.67.15.70.05
Johanne Guégan Tél : 04.67.15.70.98
Mèl : dr34-DEM@insee.fr

Toulouse, le 07 octobre 2025
N°2025_20998_DR31-DIR

Objet : Enquête statistique Emploi du temps 2025-2026

Madame/Monsieur le/la Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise une enquête statistique sur le thème de l'emploi du temps (connaître les activités de la vie quotidienne des personnes et le temps qu'elles y consacrent) en 2025 et 2026.

Cette enquête, à caractère obligatoire, est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Elle est réalisée auprès d'un échantillon de logements tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire métropolitain. Une partie des logements enquêtés se situent dans votre commune.

Monsieur Julien PEREZ, enquêteur de l'Insee se rendra au domicile des personnes sélectionnées, muni d'une carte officielle. Elles seront prévenues individuellement par lettre et informées du nom de l'enquêteur.

Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Le travail de l'enquêteur sera facilité si cette enquête est annoncée dans votre bulletin d'informations municipales, sur le site Internet de la mairie, par affichage public. Une proposition de texte à insérer est jointe à ce courrier. Des outils de communication (dépliant, affiche, bannières numériques) sont à votre disposition sur la page Internet de l'enquête : <https://www.insee.fr/fr/information/6659349>.

Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressent à vos services, je vous serais obligé de veiller à ce que le meilleur accueil leur soit fait pour qu'ils soient renseignés.

Des informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet <https://www.insee.fr>.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur régional



Alexandre GAUTIER

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n° 2025X064EC du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, valable pour les années 2025-2026 – Arrêté en date du 16 avril 2025.

Cette enquête est **obligatoire**. En cas de défaut de réponse, les personnes enquêtées peuvent être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Les réponses seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

L'Insee est seul destinataire des données d'identification (nom et coordonnées), ainsi que les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Elles seront conservées par le service producteur pendant 6 mois.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification, ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'Insee (contact-rgpd@insee.fr) ou de son délégué à la protection des données (le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr). Les personnes enquêtées peuvent, si elles l'estiment nécessaire, adresser une réclamation à la Cnil (www.cnil.fr).

ENQUÊTE STATISTIQUE EMPLOI DU TEMPS 2025-2026

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise au cours des années 2025 et 2026 une enquête sur le thème de l'emploi du temps.

Cette enquête est essentielle pour connaître les activités de la vie quotidienne des personnes et le temps qu'elles y consacrent ; elle a lieu tous les 10 ans environ. Elle permet de décrire l'évolution des modes de vie en mesurant par exemple le développement du télétravail, l'émergence de nouveaux loisirs, l'évolution du partage des tâches au sein d'un couple ou le temps passé à aider les autres.

Dans notre commune, des ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra donc contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.